

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION OFFRE

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE TERRASSE DU BATIMENT BTE - GH PELLEGRIN

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 22 Avril 2026 à 12:00

Visite obligatoire

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Missions.....	3
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Variantes	4
2.2 - Délai de validité des offres.....	4
2.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
2.4 - Forme juridique du groupement.....	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation offre.....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
5.2 - Compétences attendues exigées	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres	7
6.1 - Transmission électronique	7
7 - Examen des offres.....	8
7.1 - Visite sur site.....	8
7.2 - Questions et réponses	9
7.3 - Jugement des offres.....	9
7.4 - Suite à donner à la consultation	10
8 - Renseignements complémentaires.....	10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
8.2 - Procédures de recours	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE L'ÉTANCHEITE DE LA TOITURE TERRASSE DU BATIMENT BTE - GH PELLEGRIN

Le montant global prévisionnel des travaux est estimé à 1 943 000€ HT, sur les valeurs de février 2026.

Le montant du présent marché est estimé à 253 000€ HT, sur les valeurs de février 2026.

La date prévisionnelle de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre est juin 2026.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : L'objet de la consultation ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

1.5 - Missions

La mission de maîtrise d'œuvre est établie en application des articles L2431-1 et suivants, et R2431-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le détail des missions est le suivant :

Éléments de mission de base:

Mission(s)	Désignation
DIAG	Etudes de diagnostic
APS	Avant-projet sommaire y compris BIM
APD	Avant-projet définitif y compris BIM
PRO	Etudes de projet y compris BIM
ACT	Assistance pour la passation des contrats de travaux
DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux y compris BIM
VISA	Validation des études d'exécution y compris BIM
AOR	Assistance aux Opération de Réception y compris BIM

Missions complémentaires:

Mission(s)	Désignation
SYN	Etude de synthèse
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination en phase réalisation

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification			

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 9 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

2.4 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Néanmoins, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de ses co-traitants. **Un soumissionnaire ne peut candidater, dans le cadre du projet, que dans un seul groupement. En cas de présence dans plusieurs groupements, les groupements concernés sont éliminés.**

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres du CHU de Bordeaux

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation offre

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 - ✓ Annexe 1 : désignation des cotraitants et répartition des prestations ;
 - ✓ Annexe 2 : missions et répartitions des honoraires par élément de mission et, le cas échéant, par cotraitants ;
 - ✓ Annexe 3 : Répartition temps passé par élément de mission ;
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe 1 "EDIFLEX" ;
- Le cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Le cahier des charges BIM et ses annexes ;
- Le cadre de réponse.
- DC1 / DC2 / DC4

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation offre au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats sélectionnés. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique. (ou formulaire DC1)
La lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques. (ou formulaire DC1)
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail (information pouvant être ajoutée au formulaire DC1)
Numéro unique d'identification (numéro SIREN). Pour les entreprises étrangères : un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion. (ou formulaire DC1)

Preuve d'inscription à l'ordre des architectes

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Références demandées: - Au moins une opération de Réfection d'étanchéité sur bâtiment occupé complexe surface supérieure à 2 000 m² de moins de 5 ans pour l'architecte, le BE structures et le BE fluides ; - Au moins une opération en Coordination en site occupé complexe avec autres bâtiments mitoyens et circulation du public de moins de 5 ans pour le cotraitant en charge de la mission OPC.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses trois annexes : ✓ Annexe 1 : désignation des cotraitants et répartition des prestations ; ✓ Annexe 2 : missions et répartitions des honoraires par élément de mission et, le cas échéant, par cotraitants ; ✓ Annexe 3 : Répartition temps passé par élément de mission ;
le cadre de réponse
Attestation de visite

5.2 - Compétences attendues exigées

Compétences attendues exigées :

- Un ou plusieurs Architecte(s) inscrit à l'ordre des architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive N° 85-384 CEE du 10 juin 1985, obligatoirement mandataire ;
- Un ou plusieurs Bureau(x) d'Études Techniques spécialisé(s) couvrant les compétences suivantes : Structures, Second oeuvre, CVC, Plomberie, Fluides médicaux et CFO / CFA.
- Un Economiste de la construction
- Un OPC (personne différente de l'architecte en charge du suivi du projet/chantier)
- Un BIM Manager

6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour la phase offre, si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde candidature », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHU de Bordeaux - Direction des Travaux, Incendie, Maintenance et Energie
Service Unité des Marchés de Travaux, Incendie, Maintenance et Energie
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme PLACE. Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7 - Examen des offres

7.1 - Visite sur site

Une visite sur site obligatoire est prévue. L'offre du candidat qui n'a pas effectué cette visite sur site sera déclarée irrégulière et sera rejetée. Les groupements seront invités à signer un registre de présence lors de la visite sur site.

La visite du site sera organisée par prise de rendez-vous. Celle-ci aura lieu le vendredi 27 mars 2026. L'horaire de la visite vous sera indiqué au moment de la demande de rendez-vous.

Celle-ci doit être faite auprès de:

Madame Elodie BOUE
Chargée d'opérations TCE
GH Pellegrin - CHU de Bordeaux
07 65 15 26 08
elodie.boue@chu-bordeaux.fr

ou le cas échéant

Secrétariat Ingénierie
GH Pellegrin - CHU de Bordeaux
05 57 82 07 05
sec-ingenierie-pel@chu-bordeaux.fr

L'adresse du lieu de rendez-vous est : Service Ingénierie PELLEGRIN

Chaque candidat confirmera sa présence à la visite dans les trois jours précédant celle-ci.

Le nombre de participants par équipe est limité à 2. **Le mandataire participe obligatoirement à la visite de site.**

La liste mentionne l'identité de la personne (Nom et prénom) et la société de rattachement.

7.2 - Questions et réponses

Si au cours de l'établissement de leur offre, et après avoir pris connaissance complète du dossier de consultation et du site lors de la visite, les candidats souhaitent obtenir des précisions qui leurs sont nécessaires, les groupements doivent adresser leurs questions sur la plate-forme de dématérialisation suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Les candidats veilleront à regrouper au maximum leurs questions pour faciliter le traitement des réponses qui seront diffusées simultanément à tous les groupements via la plate-forme de dématérialisation au plus tard dans un délai de 6 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres. Les dernières questions devront parvenir au maître d'ouvrage au plus tard 10 jours avant la date et l'heure limite de remise des offres. Les réponses à ces dernières questions seront diffusées selon les mêmes modalités que ci-avant.

Les réponses apportées aux candidats sont adressées à l'ensemble des soumissionnaires participant à la phase offre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve, dans tous les cas, la possibilité de ne pas répondre à tout ou partie d'une question

7.3 - Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Critères d'analyse des offres	Pondération
1 - Prix des prestations	40%
2 - Qualité technique	60%
2.1 Pertinence de la méthodologie proposée par élément de mission et par cotraitant au regard des enjeux de la MOA : - Qualité de l'organisation du candidat pour la conception et execution du projet - Synthèse des enjeux de la MOA - Qualité de la méthodologie et répartition du temps par élément de mission, de la phase conception à réalisation, dont méthodologie OPC et BIM - Pertinence de la démarche environnementale proposée pour la conception et le suivi du projet	50 %
2.2 Qualité des exemples de livrable sur une opération similaire : - Diagnostic d'une opération d'envergure similaire, illustrés, synthétique, permettant d'orienter la MOA sur les prises de décision à prendre (fournir 1 à 2 livrables) - Phasage d'une opération d'envergure similaire : lisible et compréhensible par des non sachants (fournir 1 à 2 livrables)	10 %

7.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les attributaires seront invités à signer l'Acte d'engagement (et/ou la déclaration éventuelle de sous-traitance) durant ce délai.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de BORDEAUX
DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C
Cité Administrative
2 Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
Point de contact : Mme Stéphanie MARCON
Secrétariat du CCIRA de Bordeaux
Tél : 05.54.68.99.56 / 07.61.17.74.12
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr